

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 avril 2026

et qu'elle a été faite le

10 avril 2026

Que le nombre des membres en exercice est de : 49

Présents : 47

Absents supplés : 1

Absents excusés : 1

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_04_068

Objet :

Elections des Autres Membres du Bureau

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 16 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine :** M. Emmanuel BADOT **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Aurélien PHILIPPE, Mme Nathalie LARTOT **Evans :** M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Yves MATHIEU **La Barre :** M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérome FASSETNET **Monteplain :** M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château :** M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigney :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Michel GRAS **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Séverine POIDEVIN **Ougney :** M. Cédric IVANES **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagny :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange :** Mme Marie-Hélène VACHET **Salans :** M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligney :** Mme Josette LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT **Vitreux :** M. Hervé LEVY

Supplés : Etrepigny : M. Frédéric BREGAND

Absents excusés : Orchamps : Mme Barbara PANOUILLOT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis MORLIER

Procurations de vote :

Mandants : M. Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39-2025-10-17-00001 en date du 17 octobre 2025 fixant le nombre de sièges de conseillers communautaires de la CCJN à 49 ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6 et L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des Autres Membres du Bureau de la Communauté de Communes tels que fixés aux procès-verbaux annexés à la présente délibération ;

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Toutefois, nonobstant ce renvoi et conformément à l'esprit du législateur, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du Bureau les règles de l'article L.2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L.2122-7-2, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Il ressort de la jurisprudence que l'article L.2122-7-2 susvisé, qui pose le principe, pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus, du scrutin de listes constituées selon le principe de parité, est inapplicable pour la constitution du Bureau d'un EPCI. Le juge administratif a également rappelé que l'élection des membres du Bureau d'un EPCI doit obligatoirement avoir lieu au scrutin secret sous peine d'annulation.

En conséquence, et à défaut de dispositif expressément prévu par les textes applicables, il y a lieu de recourir, pour l'élection des membres du Bureau, en l'espèce des Autres Membres du Bureau, à un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe aux procès-verbaux d'élection.

Pour chaque poste, il est procédé à un appel à candidatures.

Monsieur Antony BOURCET est candidat au poste de 8^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;

Monsieur Michaël PERES est candidat au poste de 9^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;

Monsieur Jean-Louis MORLIER est candidat au poste de 10^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;

Madame Séverine MARANO est candidate au poste de 11^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;

Monsieur Emmanuel BARBERET est candidat au poste de 12^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;

Monsieur Alexandre BOLE est candidat au poste de 13^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;

Monsieur Ludovic DUVERNOIS est candidat au poste de 14^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;
Madame Isabelle GUILLOT est candidate au poste de 15^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;
Monsieur Michel BENESSIANO est candidat au poste de 16^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;
Monsieur Eric PERTUS est candidat au poste de 17^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;
Monsieur Eric DRUOT est candidat au poste de 18^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;
Monsieur Sébastien HENGY est candidat au poste de 19^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;
Monsieur Gabriel DECHARRIERE est candidat au poste de 20^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;
Monsieur Frédéric PAILLARD est candidat au poste de 21^{ème} Autre Membre du Bureau de la Communauté de Communes ;

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de Vice-présidents librement fixé par le Conseil communautaire que :

Monsieur Antony BOURCET est élu 8^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Michaël PERES est élu 9^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Jean-Louis MORLIER est élu 10^{ème} Autre Membre du Bureau,
Madame Séverine MARANO est élue 11^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Emmanuel BARBERET est élu 12^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Alexandre BOLE est élu 13^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Ludovic DUVERNOIS est élu 14^{ème} Autre Membre du Bureau,
Madame Isabelle GUILLOT est élue 15^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Michel BENESSIANO est élu 16^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Eric PERTUS est élu 17^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Eric DRUOT est élu 18^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Sébastien HENGY est élu 19^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Gabriel DECHARRIERE est élu 20^{ème} Autre Membre du Bureau,
Monsieur Frédéric PAILLARD est élu 21^{ème} Autre Membre du Bureau.

Le Conseil Communautaire, après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **Comptabilise :**

- **Pour le poste de 8^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
45 suffrages exprimés pour Monsieur Antony BOURCET
4 bulletins blancs
- **Pour le poste de 9^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
46 suffrages exprimés pour Monsieur Michaël PERES
3 bulletins blancs
- **Pour le poste de 10^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
46 suffrages exprimés pour Monsieur Jean-Louis MORLIER
3 bulletins blancs
- **Pour le poste de 11^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
48 suffrages exprimés pour Madame Séverine MARANO
1 bulletin blanc

- **Pour le poste de 12^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 44 suffrages exprimés pour Monsieur Emmanuel BARBERET
 5 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 13^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 43 suffrages exprimés pour Monsieur Alexandre BOLE
 6 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 14^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 42 suffrages exprimés pour Monsieur Ludovic DUVERNOIS
 7 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 15^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 45 suffrages exprimés pour Madame Isabelle GUILLOT
 4 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 16^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 42 suffrages exprimés pour Monsieur Michel BENESSIANO
 7 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 17^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 47 suffrages exprimés pour Monsieur Eric PERTUS
 2 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 18^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 43 suffrages exprimés pour Monsieur Eric DRUOT
 6 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 19^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 47 suffrages exprimés pour Monsieur Sébastien HENGY
 2 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 20^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 47 suffrages exprimés pour Monsieur Gabriel DECHARRIERE
 2 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 21^{ème} Autre Membre du Bureau :**
 Nombre de votants : 49
 45 suffrages exprimés pour Monsieur Frédéric PAILLARD
 4 bulletins blancs
- **Proclame les conseillers communautaires suivants élus :**
 - Monsieur Antony BOURCET est élu 8^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Michaël PERES est élu 9^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Jean-Louis MORLIER est élu 10^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Madame Séverine MARANO est élue 11^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Emmanuel BARBERET est élu 12^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Alexandre BOLE est élu 13^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Ludovic DUVERNOIS est élu 14^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Madame Isabelle GUILLOT est élue 15^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Michel BENESSIANO est élu 16^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Eric PERTUS est élu 17^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Eric DRUOT est élu 18^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Sébastien HENGY est élu 19^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Gabriel DECHARRIERE est élu 20^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Frédéric PAILLARD est élu 21^{ème} Autre Membre du Bureau.

- **Décide d'installer lesdits conseillers communautaires élus en qualité de Autres Membres du Bureau, dans l'ordre du tableau tel que susvisé ;**
- **Décide d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 8^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de G. FASSENET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : J-L TORNIER

2. Élection du 8^{ème} Membre du bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 4

Résultats :

- ANTHONY BOURCET : 45 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____
Suffrages exprimés : _____
Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____
Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : M. ANTOINY BOURCET

3. Proclamation

Le 8^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,
M. FASSENET

Le Secrétaire de séance

ROZIER / G

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 9^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Giôme Fasniet.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Jean Louis Portier.

2. Élection du 9^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 3

Résultats :

- Nicholas Peres : 46 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____
Suffrages exprimés : _____
Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____
Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : ~~M. Jean-Louis ROZIER~~ M. Michael PÉRES

3. Proclamation

Le 9^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,
M. PASSEYET

Le Secrétaire de séance

ROZIER / Am.

Signature :

Signature :

Remarque(s) :



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 10^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de FASSENET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 43

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : MORLIER

2. Élection du 10^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 3

Résultats :

- MORLIER : 46 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : M. Jean-Louis NORLIER

3. Proclamation

Le 10^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

M. FASSANET

Le Secrétaire de séance

M. NORLIER

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 11^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Jerome Franenet.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Jean Louis Stordeur.

2. Élection du 11^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 1

Résultats :

- Leverine Louano : 48 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)
- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Severine Starano

3. Proclamation

Le 11^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

M. FOSSAULT

Le Secrétaire de séance

M. NORLIER

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

PROCES-VERBAUX DE L'ELECTION DU 12^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026, à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Gerome FABONET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Jean Louis NORLIER.

2. Élection du 12^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 5

Résultats :

- BARBONNET Emmanuel : 44 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Emmanuel BARBERET

3. Proclamation

Le 12^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

FASSENET G

Le Secrétaire de séance

Porlier JL

Signature :

Signature :

Remarque(s) :



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 13^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 039-243900560-20260416-DCC2026_04_068-DE

Besler
Levrault

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de G. Fassenet.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : J.-L. NORUARD

2. Élection du 13^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 6

Résultats :

- A. BOLE : 43 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : M. Alexandre BOLE

3. Proclamation

Le 13^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

M. FASSEQUET

Signature :

Le Secrétaire de séance

BERLIER / L...

Signature :

Remarque(s) :



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 14^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Christophe BERTHIAUX.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 49

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Sébastien BERTHIAUX

2. Élection du 14^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 7

Résultats :

- Christophe BERTHIAUX : 42 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Laurence BOUTIER

3. Proclamation

Le 14^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

G. BOUTIER

Le Secrétaire de séance

M. BOUTIER

Signature :

Signature :

Remarque(s) :



PROCES-VERBALE DE L'ELECTION DU 15^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de FASSEN ET GEROME.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : NORRIER / GUIS

2. Élection du 15^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 4

Résultats :

- Isabelle GUILLOT : 45 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Isabelle Guillot

3. Proclamation

Le 15^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

M. FASSENET

Le Secrétaire de séance

MORLIER Jé-ils

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

PROCES-VERBAL

L'ELECTION DU 16^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Monsieur GÉRÔME PASSENET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 49

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis MEUR

2. Élection du 16^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 7

Résultats :

- Michel BENESSIANO : 42 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : M. Michel BENESSIANO

3. Proclamation

Le 16^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

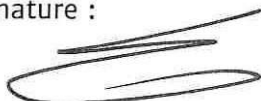
Le Président,

M. PASSALET

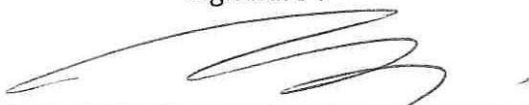
Le Secrétaire de séance

M. DORLIER

Signature :



Signature :



Remarque(s) :



PROCES-VERBALE DE L'ELECTION DU 17^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de _____.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : Atteint non atteint

Secrétaire de séance : _____

2. Élection du 17^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 2

Résultats :

- PERTUS ERIC : 47 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : M. ERIC PEREYUS

3. Proclamation

Le 17^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

M. FASSALET

Le Secrétaire de séance

A. B. B. B. B.

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

PROCES-VERBAL L'ELECTION DU 18^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Cécile Pascalet

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : Atteint non atteint

Secrétaire de séance : Jean Louis Portier

2. Élection du 18^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 101
Suffrages exprimés : 63
Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69
Bulletins blancs et nuls : 6

Résultats :

- ERIC DUOT : 43 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____
Suffrages exprimés : _____
Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____
Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Monsieur ERIC DRUOT

3. Proclamation

Le 18^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

N. FOSSENET

Le Secrétaire de séance

Jean Louis MORLIER

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 19^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de GEROME FASSENET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 49

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Jean Louis HORLIER.

2. Élection du 19^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 2

Résultats :

- HENRY Sebastian : 47 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

- * Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Sebastien HENGY

3. Proclamation

Le 19^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,
Gerome FASSOVET

Le Secrétaire de séance
Jean Louis MORLIER

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 20^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de G. FASSENET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : L. MORILLER

2. Élection du 20^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 2

Résultats :

- G. FROUJEL DECHARDIERE : 47 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : M. Gabriel DECHARRIÈRE

3. Proclamation

Le 20^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

M. FASSENET

Le Secrétaire de séance

NOELIEZ

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

PROCES-VERBAL
L'ELECTION DU
21^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de GERONDE FASDENET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : JL NORLIER

2. Élection du 21^{ème} Membre du Bureau

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 4

Résultats :

- Fredoric PAILLARD : 45 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Frederic Paillard

3. Proclamation

Le 21^{ème} Membre du Bureau élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

Gérard PAVYNET

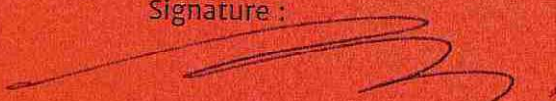
Le Secrétaire de séance

Jean Louis Norlier

Signature :



Signature :



Remarque(s) :



DÉPARTEMENT

JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD



ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée aux procès-verbaux de l'élection de chaque Autre Membre du Bureau

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	Antony BURCET	24/05/1975	9ème Autre membre du Bureau Président	45
M.	Michael PÉRES	05/02/1976	9ème Autre membre du Bureau	46
M.	Jean-Louis PORLIER	13/01/1969	10ème Autre membre du Bureau	46
Mme	Séverine DUBANC	23/02/1973	11ème Autre membre du Bureau	48
M.	Emmanuel BARBERET	11/01/1971	11ème Autre membre du Bureau	46
M.	Alexandre BOLE	11/01/1981	13ème Autre membre du Bureau	43
M.	Ludovic DIVERACIS	01/05/1977	14ème Autre membre du Bureau	42
Mme	Isabelle GUILLOT	05/02/1965	15ème Autre membre du Bureau	45
M.	Nichol BENESSIANO	06/02/1969	16ème Autre membre du Bureau	42
M.	Eric PERLUS	23/07/1963	17ème Autre membre du Bureau	47
M.	Eric DRUCY	16/03/1975	18ème Autre membre du Bureau	43
M.	Sébastien HUGUY	23/05/1973	19ème Autre membre du Bureau	47
M.	Gabriel DECHARRIÈRE	08/01/1977	20ème Autre membre du Bureau	47
M.	Frédéric PAILLARD	16/01/1971	21ème Autre membre du Bureau	45

Fait à Gentray, le 16/04/2026

Le Secrétaire de séance,
M. PORLIER

Le Président de séance,
M. FOSSENET

¹ Préciser : Président ou vice-Président (indiquer le numéro d'ordre du Vice-Président).